

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

La Haye, le 15 juillet 1848.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES

Chez M. van Weelden, libraire, Sme

et chez les Libraires Doornik, Le

braires, Lange Pootsch, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être

envoyés à la direction franco de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT  
PAR TRIMESTRE  
Pour La Haye, 1 florin  
,, la province, 1 florin 50 centimes  
PRIX DES INSERTIONS  
Les premières 5 lignes à 150 centimes  
compris et 20 centimes par ligne en sus.

LA HAYE, LE 15 JUILLET.

## REVUE POLITIQUE.

Les bruits de conspiration, de fréquents assassinats, de tentatives de révoltes ont effrayé pendant toute la journée du 13, une vive inquiétude à Paris. On redoutait la journée du lendemain, anniversaire de la prise de la Bastille en 1789. Nous saurons demain comment cette journée se sera passée. Les projets que l'on prête aux futurs insurgés sont tellement extravagants, tellement monstrueux, les moyens auxquels ils auraient recours tellement invraisemblables, que s'il ne s'agissait pas de choses aussi tristes, on serait tenté de rire des frayeurs que les faiseurs de nouvelles inspirent à une certaine partie de la population de Paris. En réalité, toute tentative sérieuse en faveur de l'anarchie, dans le moment actuel, nous paraît impossible. La répression sera nombreuse et l'on peut se reposer sur la vigilance et l'énergie du gouvernement; si donc les dangers qui menacent l'ordre ne sont pas encore entièrement écartés, ils ne sont du moins pas immédiats. On craint que l'état de siège sera maintenu jusqu'au 1<sup>er</sup> août. Les circonstances ne justifient que trop cette rigoureuse mesure. M. de Girardin vient de faire paraître une lettre pour annoncer qu'il ajourne la publication de son mémoire justificatif. C'est parce qu'il a entendu dire que le 14 juillet pouvait être une nouvelle occasion d'émeute; il ne veut pas qu'on puisse l'accuser d'en être la cause, même indirectement, et éloignée. Les décrets de l'assemblée nationale de France n'ont pas prévenu d'insurrections. D'ailleurs, qui encourage la construction des maisons en les affranchissant de tout impôt pendant un certain temps, a été voté. Était-ce une loi d'urgence? en ce moment, qui penserait à bâtir? Le bourse de Paris présente des alternatives qui ne s'expliquent que par des causes tout-à-fait locales. La hausse succède à la baisse, puis la baisse à la hausse, sans aucun changement appréciable de la situation politique.

Nous avons annoncé hier qu'un exposé de la situation de la Prusse, présenté par M. Bassemann à l'assemblée nationale, dans la séance du 11 de ce mois, avait été favorablement accueilli. L'heure approche, à laquelle nous partions ordinairement pour aller nous asseoir dans les tribunes de l'assemblée. On y va, et dans les réformes apportées au système des contributions, le gouvernement frappe particulièrement les classes fortunées. Le même principe a été suivi dans l'application de l'impôt sur le revenu. Le droit de timbre sur les journaux a été sensiblement baissé. Cette partie du plan financier du ministre a été approuvée par l'assemblée et les tribunes. La dette publique est de 10 millions de thalers. Après avoir entendu l'exposé financier, la chambre a ouvert les débats sur la proposition de M. Jacoby contre la décision du parlement de Francfort qui a posé en principe l'irresponsabilité du vicar de l'empire. Il paraît que la lutte parlementaire sera vive et qu'à cette occasion les deux partis qui divisent la chambre essayeront leurs forces. On voit même une question de cabinet engagée dans ce débat, car la proposition Jacoby est diamétralement opposée à l'opinion émise par le gouvernement. Il est plus que probable que le cabinet sera renversé, puisque la saine partie de la chambre qui a la majorité, voit dans le triomphe de M. Jacoby un premier pas vers la république.

Le courrier d'Allemagne, que nous recevons à l'instant, nous apporte la nouvelle du rejet à une forte majorité de la proposition Jacoby. Le courrier de Vienne ne nous est pas parvenu aujourd'hui. La levée du blocus de Trieste, annoncée à plusieurs reprises, a définitivement eu lieu le 6 de ce mois. La nouvelle du passage du Pruth par une armée russe, annoncée d'abord par la Gazette de Lemberg, confirmée par la Gazette officielle de Vienne, puis démentie le lendemain par ces deux journaux, est aujourd'hui, sous une date plus rapprochée, officiellement affirmée par une lettre de Cronstadt. En outre, nous voyons dans une correspondance de Paris, que trois bâtiments de guerre anglais seraient entrés dans la Mer-Noire et que l'ambassadeur de la république française en Turquie, a vivement protesté contre l'invasion russe dans les principautés danubiennes, qui doivent avoir produit une grande sensation à Constantinople et à Vienne, se confirment, des complications surgiraient probablement de ce côté.

Nous ajouterons que le gouvernement français n'avait encore reçu avant-hier aucune communication officielle de l'entrée des Russes en Moldavie. Le pape a tenu un consistoire, le 3 juillet. Sa sainteté a créé des évêques et nommé des cardinaux. La nouvelle encyclique prononcée à cette occasion par le Saint-Père ne nous est pas encore connue, mais on croit qu'elle ne contient rien de politique. Une lettre particulière de Rome dit que sa sainteté a été frappée le 6 courant, d'une attaque d'apoplexie, et que sa santé, qui était florissante, se ressent d'une manière assez inquiétante du récent accident qui a menacé ses jours.

Les Etats-Unis d'Amérique, dans deux campagnes, ont fait le Mexique accepter un traité qui lui enlève un tiers de son territoire et son plus beau port sur l'Océan pacifique, j'en suis sûr, compris qu'elle devrait compter à l'avenir avec cette puissance. Aussi voyons-nous, malgré les révolutions qui ont agité tous les pays, les hommes d'Etat attacher un grand intérêt à la convention entre les deux grands partis qui divisent l'Union. On a pour porter à la présidence soit le général Cass, désigné par la majorité comme le candidat de la démocratie par la convention de Baltimore, soit le général Taylor recommandé

par une majorité seulement de whigs réunis en convention à Philadelphie.

Nous avons donc pensé que les extraits suivants d'une lettre de notre correspondant de Washington du 24 juin offriraient quelque intérêt à nos lecteurs :

« Avant de vous parler de la lutte présidentielle qui commence, et dans le but de vous préserver des erreurs qui pullulent dans les journaux européens lorsqu'ils parlent des conventions démocratiques et whigs qui ont toujours lieu dans l'Union quelques mois avant le 7 novembre, je crois devoir vous expliquer ce qu'on entend par une convention présidentielle. Ce mot convention s'applique spécialement aux comités convoqués pour désigner le candidat recommandé aux suffrages d'un des deux partis. Ces conventions se composent de députés de chaque Etat en nombre égal à celui de ses représentants au Congrès fédéral. C'est à Baltimore que les conventions démocratiques se réunissent toujours. Celle qui vient d'y siéger a nommé à l'unanimité M. Cass, comme le candidat de son parti, et le général Butler, comme le candidat de son parti pour la vice-présidence. Cette nomination a été répétée à la fois, conformément aux précédents, les deux candidats qui avaient réuni la majorité absolue des voix, ont subséquemment obtenu le suffrage unanime de l'assemblée.

« Il n'en a pas été de même de la convention whig réunie à Philadelphie. Après plusieurs scrutins, le général Taylor a obtenu, il est vrai, la majorité des suffrages; mais les délégués de New-York, de l'Ohio, du Massachusetts, ont refusé leur assentiment à ce qu'il fût proclamé comme régulièrement nommé par le parti whig.

« Il est remarquable aussi que la majorité des voix données à M. Taylor se compose de suffrages de délégués d'Etats appartenant décidément à l'opinion démocratique.

« Ce que l'on devait attendre de deux nominations si différentes n'a pas tardé à se manifester. La démocratie a confirmé par son assentiment enthousiaste le choix de ses candidats, tandis que le parti whig divisé dans l'Union comme il l'avait été dans l'assemblée de Philadelphie, ne sait sous quel drapeau se rallier. Il suit de cet état de choses que les hommes accoutumés à la marche de l'opinion s'accordent à penser que M. Cass, dont la foi politique n'a jamais vacillé, et qui dans la dernière guerre a lutté dans le sénat pour l'administration contre tous les orateurs whigs, l'emportera sur son antagoniste, malgré la popularité que ses victoires ont acquises à ce dernier. Ce serait d'ailleurs une chose inouïe en Amérique que le succès d'un candidat qui déclare n'appartenir à aucun parti, et qui néanmoins n'invoque que les sympathies d'un seul. »

Le journal officiel publie un arrêté royal du 6 juillet, contre-signé par le ministre des finances, qui ouvre le bureau de Maltheim, dans la province d'Overyssel, à l'importation du bois et des matériaux de construction.

Nous venons de recevoir le rapport préalable des sections de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, sur le projet de Loi-Fondamentale modifiée. Nous ferons connaître l'opinion émise par la Chambre sur les principaux points de la nouvelle constitution.

— Le *Handelblad* nous apprend que, par suite de sa nomination à l'université d'Utrecht, M. le professeur J. van Hall a donné sa démission de professeur à l'Athénée illustre d'Amsterdam.

— Le roi a conféré les insignes de chevalier de l'ordre de la Couronne de Orange à M. Bender, chef de musique du régiment des guides, à Bruxelles.

— Un de nos compositeurs les plus distingués, M. A. Berlin, vient de recevoir de l'empereur d'Autriche une grande médaille en or, comme un témoignage de haute satisfaction pour une symphonie à grand orchestre que M. Berlin a dédiée à S. M. I.

— On apprend que le grand festival d'Arnhem a été remis aux 19 et 20 août prochain. Le *Liedertafel* amsterdamois *Eutonia* prêtera son concours à cette fête musicale.

### Passage du Pruth par les Russes.

Nous recevons de Valachie, une nouvelle lettre datée de Cronstadt (Transylvanie), le 30 juin, laquelle nous annonce, comme une nouvelle positive, qu'à la suite de l'abdication du prince Bibesco et de l'espèce de défi jeté à la Russie par le nouveau gouvernement valaque, trois régiments de cosaques et trente-deux pièces d'artillerie ont passé le Pruth. Le gouvernement valaque se prépare à la résistance dans la mesure de ses forces.

— Une correspondance parisienne parle d'un bruit, suivant lequel trois bâtiments de guerre anglais de l'escadre du Levant seraient entrés dans la Mer Noire. Ce mouvement, qui avait produit à Constantinople une grande sensation, se rapportait, dit-on, à l'entrée des troupes russes dans les provinces du Danube.

On dit également que le général Aupick, ambassadeur de la République française en Turquie, a protesté contre l'envahissement par la Russie de ces provinces.

### Parlement de Hanovre.

HANOVRE, 8 JUILLET. — Aujourd'hui, avant la clôture de la session de la diète, il a été donné lecture de la lettre suivante, adressée à cette dernière par le ministre d'Etat :

La diète connaît sans doute les résolutions prises par l'assemblée nationale allemande relativement à la création d'un pouvoir central provisoire et la nomination de S. A. l'archiduc Jean d'Autriche à la dignité de vicar de l'empire. La personne de cet auguste prince est si propre à attirer sur elle la confiance des princes et des peuples de l'Allemagne, que S. M. le roi n'a pas hésité un instant à approuver cette élection et à la saluer comme un des plus heureux événements dans les conjonctures actuelles. Bien plus, le roi, plein de confiance dans la personne de l'archiduc, s'est décidé, dans le cas où le prince accepterait l'élection, à ne pas faire valoir des scrupules que la forme et la teneur de la résolution qui lui confère la direction du pouvoir central sont bien de nature à provoquer. Cependant, S. M. a cru devoir faire à la diète la communication suivante sur cette importante affaire.

S. M. a reconnu l'impérieuse nécessité de donner à la constitution de l'Allemagne plus de force et d'unité, et elle a consenti par conséquent à ce que la constitution fût complétée par des représentants du peuple, adjoints à la diète; elle a déclaré aussi qu'elle était prête à faire des sacrifices pour attendre à une plus grande force et à une plus grande unité. Mais, d'autre part, S. M. est intimement convaincu que la situation de l'Allemagne n'admet pas l'établissement d'un pouvoir central qui règle les affaires intérieures du pays et qui ferait paraître les princes comme de sim-

ples subordonnés d'un autre monarque, et que ni la prospérité ni la liberté des peuples, pas plus que l'honneur de S. M., ne lui permettraient de sanctionner une constitution qui n'assurerait pas aux Etats de l'Allemagne une indépendance suffisante.

Dans de pareilles conjonctures, S. M. est décidée à faire tous les sacrifices possibles pour la prospérité du pays; mais, d'autre part, les restrictions apportées à l'indépendance des Etats dépassaient les limites fixées par les devoirs qu'elle se propose de remplir vis-à-vis du pays que Dieu lui a confié, et par son propre honneur. Elle laissera venir les choses à la dernière extrémité plutôt que de prêter la main à des mesures que réprocheraient le devoir et l'honneur.

En conséquence, S. M. a chargé les sous-signes d'aviser par tous les moyens possibles, lors des débats sur la constitution de l'Allemagne, et en particulier sur le pouvoir central, provisoire à conférer à l'archiduc Jean, à ce que cette constitution et la position du vicar de l'empire puisse se maintenir, dans la sens indiquée plus haut, l'indépendance du royaume. S. M. a déclaré en même temps que, si les négociations n'aboutiraient pas à un résultat favorable, elle se réserverait les restrictions apportées à l'indépendance du royaume dans les limites que S. M. a cru devoir assigner, elle regarderait comme un devoir de ne pas rester dans une position qui, à ses yeux, la mettrait dans l'impossibilité d'avancer le bien-être du pays.

Hanovre, le 7 juillet 1848.  
Beimsgen, Prott. Stüve. Braun. Lehzen. Düring.

Un long et profond silence succéda à la lecture de cette lettre. Au bout d'un moment, M. le président Francke a demandé si quelq'un des membres avait quelques observations à présenter.

M. Merz a alors pris la parole pour demander quelques explications sur le dernier passage de la lettre, dont il croyait n'avoir pas saisi le sens. Voici ce qu'a répondu M. Stüve :

Il ne me paraît pas nécessaire que la diète prenne une résolution au sujet de cette lettre, d'autant plus que l'état actuel des choses, elle ne pourrait plus être prise. Quant à la teneur de la lettre, le ministre pense que la diète ne perdra pas de vue que la marche imprimée aux affaires de l'Allemagne depuis quelques mois a dû produire une profonde impression sur le roi, qui agit avec beaucoup de sérieux et avec une ferme conviction, et qui part du principe que la prospérité du pays se rattache en quelque sorte aux droits du prince. S. M. est décidée à faire de grands sacrifices. Mais le sentiment profond de ses devoirs vis-à-vis du pays et son honneur en qualité de souverain ont déterminé S. M. à quitter le pays si la marche des événements dépassait les limites qu'elle s'est posées. Voilà, dit M. Stüve, le sens de la lettre.

M. Bodungen : C'est là une éventualité que nous devons prévoir. Quant à la teneur de la lettre, c'est une autre autorité qui en juge. Quant à moi, je suis réjoui que la diète, avant de se séparer, ait reçu la nouvelle officielle de l'élection du vicar de l'empire et je sens le besoin de m'écrier : Vive l'archiduc Jean d'Autriche, vicar de l'empire!

M. Lang : Il est difficile de discuter sur cet objet; nous ne pouvons pas mettre cette question à l'ordre du jour. Je regrette qu'on nous ait pris ainsi au dépourvu dans une affaire aussi grave. J'ai par divers moi les déclarations d'autres Etats, de la Prusse en particulier. Jusqu'à présent j'ai dû me dire : C'est une affaire dans laquelle ont fait leur devoir non seulement l'assemblée nationale, allemande, et chaque fraction de cette assemblée, à quelques exceptions près, mais encore les gouvernements allemands. Messieurs, n'oublions pas que nous nous trouvons dans un moment de détresse, où, en provoquant la défiance, l'on peut perdre tout ce qu'il est encore possible de sauver dans cette détresse, mais qu'il est difficile d'y substituer quelque autre chose. La lettre qui vient d'être lue a fait dans le premier moment une pénible impression sur moi, mais cette impression s'est changée en un sentiment douloureux après la déclaration du ministre de l'intérieur. Si on avait pu en donner une autre, le devoir de la diète serait de préserver solennellement le pays contre tout ce qu'on pourrait déduire d'une pareille déclaration.

M. Lindemann : La lecture de cette lettre a aussi fait naître en moi de sérieuses réflexions; mais je désire que la chambre n'engage pas une discussion à ce sujet; la question est encore trop neuve, trop grave, pour pouvoir l'embrasser dans toute son étendue.

M. Richter : Il est d'autant plus déplorable qu'il ne nous en ait été donné connaissance qu'à la clôture de la session.

M. Lehzen : Ces regrets seraient complètement justifiés si le gouvernement avait été plus tôt à même de donner cette déclaration. Maintenant la diète a peine le temps de l'apprécier exactement. Aussi ne puis-je que prier instamment l'assemblée de ne pas se livrer à des appréhensions qui se sont point motivées. Un examen calme et attentif des déclarations d'autres gouvernements prouvera qu'on n'a aucune raison de concevoir des craintes telles que celles exprimées par l'honorable M. Lang. La diète elle-même et l'honorable M. Lang, en particulier, a désiré que le pays ne fût pas complètement absorbé dans l'Allemagne. Il n'est pas possible de déterminer, déjà maintenant, les mesures à prendre pour sauvegarder l'indépendance du pays, mais il ne faut pas craindre que le gouvernement ne trouble ou paralyse l'unité de l'Allemagne.

M. Hantelmann : Je ne veux pas entrer dans l'examen même de la question; nous connaissons très bien, vu son extrême gravité et l'impression qu'elle a produite sur nous, de nous tenir sur les véritables mesures à prendre dans cette occasion. Mais je m'associe entièrement à l'honorable M. Bodungen, et j'invite la chambre à s'écrier avec moi : Vive l'archiduc Jean d'Autriche, vicar de l'empire! (Toute la chambre et les ministres se lèvent et font entendre un triple vivat; M. Wedemeyer, conseiller privé au ministère de la guerre, reste seul assis.)

M. Stüve : Maintenant que nous avons porté un vivat à l'archiduc Jean, nous devons en faire autant pour notre roi. Le nouvel ordre de choses a exigé de la part du roi maints sacrifices qu'il a faits avec empressement; le dernier sacrifice serait le plus douloureux pour le cœur du monarque. Déclarons franchement, messieurs, qu'il ne pourrait pas nous arriver de plus grand malheur que si le roi quittait le pays. Vive le roi!

Ce cri est répété à trois reprises par la diète.

Bientôt après, le ministre a donné lecture de l'ordonnance qui ajourne indéfiniment la diète.

### Nouvelles d'Angleterre.

LONDRES, 12 JUILLET. — Voici la réponse faite par le secrétaire d'Etat de l'intérieur à l'adresse des pairs et députés irlandais relative à l'agitation révolutionnaire en Irlande :

Whitehall, 11 juillet.  
» Mylords, conformément au désir exprimé par la députation que j'ai eu l'honneur de recevoir le 7 du courant, j'ai eu l'empressement de vous faire savoir que j'ai soumis le mémoire qui m'a été présenté à l'attention de mes collègues et que j'en ai transmis copie au lord lieutenant d'Irlande.

Le gouvernement de S. M. est convaincu du caractère dangereux des...

La confiance que par la forme excessive des poursuites...

Le sujet important auquel ce mémoire est relatif, occupe constamment...

La flotte de l'amiral Napier a reçu l'ordre d'appareiller...

Une réunion des actionnaires de la Banque coloniale a eu lieu hier à Londres...

La Gazette de Londres annonce la faillite de M. Haynes...

Le 10 juillet, de nouveaux mandats d'amener ont été lancés à Dublin...

La chambre des communes s'est formée hier en comité général sur le bill des sucres...

La chambre des communes s'est occupée du bill autorisant la vente des propriétés patrimoniales grevées en Irlande...

Un amendement qui demandait que la loi s'appliquât également à l'Angleterre a été retiré par son auteur...

La commission d'enquête sur l'affaire du Rajah de Sattarah, déposé de ses Etats par la compagnie des Indes...

Madrid, 8 juillet. — La cour est arrivée hier à la Granja, sans aucun accident.

Le général Narvaez partira pour la Granja demain ou après; on craint l'explosion de quelque émeute...

Le ministre des affaires étrangères est resté à Madrid par une affaire qu'il traite avec Mgr Brunelli...

Aussitôt après la réception officielle de ses lettres de créance, M. Martinez de la Rosa se rendra à Rome...

La direction de la Banque de St. Ferdinand ne tardera pas à publier son bilan...

Les bulletins de la Navarre annoncent que les carlistes ne font pas de progrès...

Les bulletins des chefs politiques de Valladolid, Burgos, Alava et Guipuzcoa...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

affaires étrangères; de Schmerling, ministre de l'intérieur; le sénateur Duckwitz, de Brême, ministre du commerce; de Roane, ministre des finances...

Le roi de Prusse a nommé sous-secrétaire d'état du ministère des affaires étrangères, M. le comte de Bulow...

On écrit de Trieste, 7 juillet: La flotte italienne a levé hier le blocus de notre port...

Pétra. — Ainsi que nous l'avons annoncé, l'archiduc Etienne a ouvert, le 5 juillet, l'assemblée nationale hongroise...

La défense du pays et les finances sont les principaux objets sur lesquels, dans les circonstances extraordinaires actuelles, j'appelle, au nom de S. M., l'attention et la sollicitude des représentants de la nation.

S. M. a appris avec chagrin et avec le plus profond déplaisir que, malgré la sanction qu'elle a donnée sur la prière de sa fidèle nation hongroise...

Pour tranquilliser tous les habitants de ce pays, à quelque langue et à quelque religion qu'ils appartiennent, je déclare au nom de S. M. que le roi est fermement résolu à défendre contre toute attaque du dehors...

La fusion de la Transylvanie avec la Hongrie a été sanctionnée du plus grand cœur par S. M., parce qu'elle y a vu le moyen d'exaucer le désir ardent de son peuple chéri de Hongrie et de Transylvanie...

Le ministre hongrois de S. M. présentera au corps législatif les projets relatifs aux détails de cette fusion déjà accomplie.

En ce qui concerne les rapports extérieurs, la guerre n'a pas encore pu être terminée dans le royaume Lombard-Vénitien où les troupes ennemies du roi de Sardaigne et de quelques autres puissances italiennes ont attaqué l'armée de S. M.

Les relations pacifiques avec les autres puissances n'ont pas été altérées, et S. M. doute d'autant moins de leur continuation qu'elle a toujours considéré comme un des principaux soins de son gouvernement...

M. Hansemann, ministre des finances, croit utile de présenter à l'instant un exposé sommaire de la situation financière. La diminution de valeur de presque toutes les productions a naturellement déprécié les ventes des bois et des produits des mines de l'Etat...

Le ministre entre dans quelques détails pour expliquer les mesures financières qu'il propose. Les droits de timbre pour les journaux et les documents officiels seront diminués.

Dans toutes les mesures qu'il adopte, le ministère a pour principe, d'un côté, d'établir une assiette d'impôts proportionnée aux fortunes...

La commission des finances, que la chambre a nommée dans sa dernière séance, recevra communication de tous les états particuliers ou généraux qui seront de nature à l'éclairer.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

mois, n'a pas été sans rendre des services et l'on a pu sans inconvénient lui assigner un million.

Les bons des caisses d'économies publiques, au nombre de 10 millions, ont été émis jusqu'à concurrence de 10 millions, émission que le vote de la diète a autorisée...

Pour le fonds de réserve, ce n'est pas le moment d'examiner, si, à l'avenir, il sera jugé utile d'amasser des trésors inutilisés.

Le ministre rend ensuite compte sommairement de la situation des fonds de réserve depuis 1820. Il reproduit le compte-rendu présenté à la dernière Diète, et que nous avons fait connaître dans le temps.

A mon arrivée aux affaires, dit M. Hansemann, j'ai trouvé les finances dans le meilleur état et dans un ordre parfait. Ce qui était défaut, c'était la simplification des rouages administratifs.

Depuis la promulgation de la loi du 17 janvier 1820 sur la dette publique, des 247 millions que l'Etat devait alors, 80 millions ont été amortis.

Ainsi, Messieurs, nous avons traversé une période bien difficile; nous avons passé de l'ancien régime au nouveau sans en être ébranlés.

M. Jacoby donne lecture de sa proposition ainsi conçue: «L'Assemblée constituante de Prusse ne peut approuver la décision de l'Assemblée nationale allemande, par laquelle il est nommé un vicar de l'empire irresponsable et qui n'est pas lié aux décisions de l'Assemblée; mais l'Assemblée constituante de Prusse déclare en même temps que l'Assemblée nationale allemande n'est pas compétente pour prendre cette décision...

Pour motiver l'urgence, M. Jacoby dit que l'Assemblée, ayant de poursuivre ses travaux, doit faire connaître comment elle envisage sa position en face de la patrie commune.

M. Jacoby dit que l'Assemblée de Francfort, sortie de l'élection du peuple, est souveraine, et que le ministère de Prusse n'a pas le droit de faire des réserves en face d'une de ses décisions.

Le ministre hongrois de S. M. présentera au corps législatif les projets relatifs aux détails de cette fusion déjà accomplie.

En ce qui concerne les rapports extérieurs, la guerre n'a pas encore pu être terminée dans le royaume Lombard-Vénitien où les troupes ennemies du roi de Sardaigne et de quelques autres puissances italiennes ont attaqué l'armée de S. M.

Les relations pacifiques avec les autres puissances n'ont pas été altérées, et S. M. doute d'autant moins de leur continuation qu'elle a toujours considéré comme un des principaux soins de son gouvernement...

M. Hansemann, ministre des finances, croit utile de présenter à l'instant un exposé sommaire de la situation financière. La diminution de valeur de presque toutes les productions a naturellement déprécié les ventes des bois et des produits des mines de l'Etat...

Le ministre entre dans quelques détails pour expliquer les mesures financières qu'il propose. Les droits de timbre pour les journaux et les documents officiels seront diminués.

Dans toutes les mesures qu'il adopte, le ministère a pour principe, d'un côté, d'établir une assiette d'impôts proportionnée aux fortunes...

La commission des finances, que la chambre a nommée dans sa dernière séance, recevra communication de tous les états particuliers ou généraux qui seront de nature à l'éclairer.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts.

En ce qui concerne la question des domaines et forêts de l'Etat, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat.



